

sera en plusieurs détachements et occupera le palais de l'Élysée et le casern de la République. Certains chefs anarchistes ont déclaré ne pas vouloir participer à ce nouveau meeting ; mais, malgré cela, on croit qu'il y aura néanmoins de la foule. Déjà, à l'heure où nous écrivons ces lignes, on peut voir sur les boulevards et aux abords de l'Opéra, certaines ligures qu'on rencontre plutôt d'ordinaire, la nuit dans le quartier des Halles.

Les scandales de Langres

Paris, 14 février. — Il y a quelques jours, Mgr Larue, le nouvel évêque de Langres, faisait son entrée dans sa ville épiscopale. Des scandales, quo l'on a cachés jusqu'à présent, ont marqué cette cérémonie; voici ce l'on écrit à ce sujet à la Patrie.

« D'abord, le maire, qui était venu à la rencontre du prélat comme on le dit, a été affecté de se retirer à l'intérieur de la cathédrale. « Là, l'église a été envahie par une pléiade de brailleurs, qui parlaient haut, juraient, et même voulaient parler, de vous disaient tout haut : « Ah ah ! regardez, regardez ! »

« Mgr Larue a pu voir en entrant la République, chère à ses neveux, avait fait d'une ville connue jadis pour ses sentiments religieux !

L'expédition anglaise

Londres, 14 février, 7 h. matin. — L'appel de dix mille hommes de la réserve, projeté par le cabinet, a été ajourné. La proclamation de la reine à ce sujet ne sera publiée qu'après la rentrée au Parlement, qui doit avoir lieu le 19 février. Suivant les informations du Daily News, le général Buller, qui a remplacé le général Stewart blessé, doit livrer l'assaut à la place de Metambeh demain, dimanche, 15 février. L'état du général Stewart, altéré à la suite de sa blessure, a empiré et on commence à avoir des inquiétudes à ce sujet.

Le plan du général Wolsley

Londres, 14 février. — La Pall Mall Gazette expose ainsi le plan de campagne du général Wolsley :

« La colonne Brackenbury est maintenant à cent milles de Berber, qui est l'objectif actuel de l'armée anglaise. La colonne Butler, à Gabat, a probablement déjà attaqué et pris Métambeh. Comme il ne peut exister de doute sur le sort de Gordon, Khartoum ne sera pas attaqué immédiatement.

« Le général Buller laissera un fort détachement à Métambeh et marchera sur Berber, tout est à la même distance que Brackenbury. Le plan du général Wolsley est de concentrer la plus grande partie des forces à Berber, qui sera attaqué simultanément du côté du Nord et du Sud.

« Quand Berber sera pris, la plus grande partie de l'armée y passera l'été, en attendant que la route de Soukima à Berber soit ouverte. C'est par cette route qu'elle pourra se retirer, dans le cas où le cabinet anglais changerait d'avis, ou qu'elle pourra être renforcée, si l'on veut. Pendant l'été, on pourra faire prévoir l'opinion. Quand Berber sera pris, la route à travers le désert et Bayuda sera abandonnée. G. K. lui seul sera tenu comme un poste avancé de Korti. On gardera probablement Korti. Les communications seront maintenues entre Berber et Métambeh au moyen de deux vapeurs de Gordon.

« Le général Wolsley restera par le moment à Korti. L'expédition envoyée à Soukima en avant d'une probabilité n'est pas si loin de la route de Berber, sa tâche sera accomplie quand Osman-Digma aura été battu et que la route de Berber sera ouverte. La majorité des troupes reviendra ensuite. Les bataillons d'infanterie de la garde ne pourront pas être envoyés à Berber. Pendant l'été, on pourra enlever un chemin de fer de Soukima à Berber sous la protection des troupes indiennes.

Fin des quarantaines en Italie

Rome, 14 février. — Une ordonnance du ministre a prévu l'entrée des quarantaines pour les navires provenant d'Algérie, qui seront munis d'une patente et auront été indemnes pendant la traversée, mais ils seront soumis à une visite médicale.

Société des Agriculteurs de France

Stance du 11 février. — A la réunion de la société des agriculteurs de France, tenue aujourd'hui sous la présidence de M. le comte de Bouille, il a été décidé de renouveler le bureau. Le comité a été renouvelé de la manière suivante : M. Dezi a fait ensuite, d'une manière magistrale, l'exposé de la question du syndicat professionnel.

M. Lehard, ancien président de la Chambre, a appuyé M. Dezi dans ses conclusions tendant à favoriser la création de syndicats professionnels entre les cultivateurs, les propriétaires et les ouvriers agricoles. L'assemblée a adopté ces conclusions.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

LA PRISE DE LANG-SON

Paris, 14 février. — Le ministre de la guerre attend d'un instant à l'autre une dépêche du général Frière de l'Inde annonçant l'arrivée des troupes françaises à Lang-Son. Le retard dans l'arrivée de cette dépêche est dû aux bruits, qui gênent, à chaque instant, le fonctionnement du télégraphe optique.

MARCHÉ SUR CANTON

Paris, 14 février. — D'après les informations particulières, de la France, la prise de Lang-Son ne formera que la première partie du plan adopté pour annexer la Chine et consentir la paix aux conditions demandées par la France.

Après avoir occupé Lang-Son, y avoir concentré ses troupes et leur avoir fait prendre quelques repos nécessaires, le général Frière de l'Inde se mettra en marche vers le Nord, passant la frontière chinoise, qui se trouve à quelques lieues seulement de Lang-Son, et continuera à suivre la route mandchoue jusqu'à Canton.

En même temps, une partie de l'escadre suivrait

la côte dans une marche parallèle à celle des troupes de terre, pour soutenir et appuyer le mouvement.

Il est évident que la Chine ne consentira pas à traiter à Lang-Son, qu'elle n'y a consenti à Bao-Ninh et à Fou-Tchéou.

La présence des troupes françaises dans les provinces du Sud de la Chine provoquerait presque infailliblement un soulèvement de la population chinoise contre les gouverneurs mandchoux, qui sont cordialement détestés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et P. FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 14 février 1885

Présidence de M. BRUNSON

L'enseignement agricole

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les blés.

M. Waddington poursuit son discours protectionniste commencé jeudi. Il continue à réfuter les arguments des libéraux-échangistes. Il montre notamment l'Angleterre charbonnat et raffiné, à l'enseignement agricole par des moyens inapplicables en France.

Notre agriculture, ajoute-t-il, ne peut trouver son salut que dans la protection; d'ailleurs, la taxe actuelle de 60 centimes n'est pas autre chose que la protection. Il faut seulement de l'élever à un chiffre capable de rendre sagement rémunératrice la culture des céréales.

M. Le Vaasseur critique le chiffre de trois francs proposés par la commission comme trop faible. Il réclame des droits plus élevés.

La discussion générale est close.

M. de Rotours parle contre la clôture et insiste sur ce que toutes les opinions puissent se faire entendre.

La discussion générale est close.

A la majorité de 364 voix contre 136, sur 500 votants, la Chambre passe à la discussion des articles.

Contre-projet de M. Germain

M. Germain développe un contre-projet consistant dans la suppression de l'impôt sur la propriété non bâtie et l'évaluation à 300 fr. du droit de consommation par hectolitre d'alcool. L'orateur reconnaît que l'agriculture souffre, mais dans la catégorie des propriétaires; la rente foncière a baissé dans une certaine mesure.

Le droit proposé sur le blé est injuste et manque de proportionnalité; il est dangereux, car il est créé en faveur des grands propriétaires et au détriment du plus grand nombre des citoyens.

Le résultat politique de ce droit pourrait être bien différent de celui qu'on attend. Les impôts les plus justes sont les impôts indirects, non portant pas sur les denrées indispensables à la vie. La surtaxe sur le blé, c'est la diète en perspective, c'est la faim imposée aux ouvriers.

Si l'on veut alléger les charges de l'agriculture par une mesure juste et proportionnelle, on peut le faire en supprimant le principal de l'impôt foncier, tous les propriétaires en profiteront. On peut évaluer les bénéfices à quelques millions de francs; cela ne sera pas un sacrifice de 150 à 240 fr. les droits payés pour chaque hectolitre d'alcool. Cette augmentation de quatre-vingts cent millions de plus que la somme nécessaire à équilibrer le budget.

M. Méline combat la prise en considération de l'amendement de M. Germain. Il dit qu'on ne substitue pas ainsi un impôt à un autre sans en peser toutes les conséquences. L'impôt proposé sur l'alcool est tellement exagéré qu'il produirait un effet désastreux sur la consommation.

Le ministre nie que la surtaxe de 3 fr. sur le blé soit injuste; l'agriculture est l'industrie française qui souffre le plus de la protection. Il ajoute que la proposition diminue les charges des propriétaires; 2 fr. par hectare seulement, ce qui serait un dégrèvement insignifiant. Les propriétaires agricoles ont le droit de leur pain et de leur vin; la Chambre ne peut pas hésiter. Il insiste en faveur de son amendement, dont la commission accepte le renvoi.

La suite de la discussion est consacrée à l'adoption de l'amendement qui est fixé à midi.

La séance est levée à 5 h. 5.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le président de la chambre de commerce nous prie de publier la lettre ci-après :

Paris, 9 février 1885.

Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous informer qu'une chambre de commerce française vient de constituer à Valparaiso (Chili).

Vous trouverez dans le *Moniteur officiel du commerce*, du 5 février courant, les statuts, le règlement intérieur et la composition du conseil de cette chambre.

Papier votre attention particulière sur la formation d'un nouveau centre des intérêts français à l'étranger. J'espère que la commerce de la métropole saura en retirer les avantages que comporte l'établissement de relations directes avec nos nationaux résidant au Chili et que cette création ne pourra que rendre plus faciles.

Je recevrai les demandes de renseignements sur cette chambre de commerce française et adresserai à M. le président de la Chambre française de Valparaiso pour le cas où l'intervention de mon département vous semblerait profitable.

Recevez, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre du Commerce, J. BOUVIER.

Les statuts et le règlement intérieurs de la Chambre de commerce de Valparaiso occupent cinq colonnes du *Moniteur officiel du Commerce*; nous ne pouvons donc les reproduire en entier, quelque importants qu'ils soient. L'article 2 des statuts résume ainsi le but de cette institution :

Art. 2. — La Chambre de commerce a pour but de recueillir et d'échanger avec les compa-

gnants et les institutions commerciales de la métropole tous les renseignements propres à développer l'industrie et le commerce français dans le Chili.

Elle correspond directement avec les Ministères, notamment avec les Ministères du Commerce et des Affaires étrangères, avec les agents diplomatiques et consulaires et les Chambres de Commerce de la Métropole.

Elle présente ses vœux :

1° Sur les améliorations à introduire dans tous les branches des diverses législations commerciales;

2° Sur l'exécution des travaux et l'organisation des services publics qui peuvent intéresser le commerce et l'industrie, tels que les travaux de ports, transports par eau ou par voie ferrée, postes et télégraphes, lignes des steamers subventionnés, etc.;

Elle fait connaître l'état de la législation commerciale du pays et des modifications qui s'y produisent.

Elle seconde les efforts faits par les Chambres de commerce et autres associations en vue de faciliter les placements des jeunes Français à l'étranger.

Elle encourage la création d'écoles et d'associations en vue de l'enseignement et de la diffusion de la langue française.

Elle signale et décrit les divers procédés d'achat et de vente employés par les négociants étrangers du Chili ainsi que les fraudes qui peuvent être commises au préjudice du commerce français.

Elle fait connaître le résultat de ses travaux soit par une correspondance régulière, soit par un bulletin périodique imprimé.

Elle se prête aux conciliations et arbitrages entre nationaux, français en matière commerciale.

LES EXPORTATIONS DES COTONS FABRIQUÉS EN FRANCE ET EN ANGLETERRE. — Les rapports officiels publiés sur la question en Angleterre donnent les chiffres suivants pour chaque année, de 1849 à 1883. Pour la commodité du texte, nous supprimons les 000.

COTON FILÉ COTON MANUFACTURÉ

Angleterre France Angleterre France

Liv. sterling. Liv. sterling.

1849 6.704 22 20.071 2.362

1850 9.458 38 38.744 2.486

1851 14.095 114 53.021 2.949

1852 12.406 97 34.867 2.533

1853 14.904 111 63.063 3.162

1854 13.185 99 65.024 3.232

1855 12.864 106 62.934 3.910

1856 13.509 88 62.936 3.613

Dans ce tableau sont comprises les exportations de la France sur l'Algérie. Mais, par contre, on doit tenir compte, depuis 1870, de la perte de l'Alsace-Lorraine, grande productrice d'étoffe de coton, ce qui atténue l'infériorité de la France comme progrès durant cette période.

LES VILLAGES INDUSTRIELS EN ANGLETERRE. — Il s'est formé dans ce pays une société se proposant de favoriser la création d'exploitations agricoles et industrielles d'un genre nouveau. Le but de cette société est défini dans une circulaire déclarant qu'elle se propose d'établir des villages dans lesquels les travaux agricoles seront partagés avec des industries pouvant se pratiquer à domicile telles que les tissages, par exemple. Ces fermes, installées sur le modèle coopératif, auront pour but de créer des districts agricoles dans lesquels on pourra élever l'excédent de population sans travail existant dans les grandes cités anglaises.

Dernièrement, il a été établi une ferme coopérative de ce genre près de Farnham, comté de Surrey. Bien que spécialement destinée à la culture maraîchère et fruitière, d'autres industries ont été adjointes, comme la fabrication de la soie et le tissage des bas et des étoffes dites Jersey.

Cette tentative rencontre dans le Royaume-Uni beaucoup de sympathie.

la curiosité du public et éveiller son désir de les entendre.

Ce sont Mme Guillaume-Lefebvre, cantatrice déjà connue à Roubaix, et elle a paru avec distinction, et y a quelques années, dans l'us des concerts de la Grande-Harmonie; son mari, M. Louis Guillaume, pianiste de premier ordre, professeur au Conservatoire de Bruxelles, et chef d'orchestre des musiques les plus estimées de Hollande, l'harmonie royale de Burenand; M. Daronville, excellent saxophone, premier prix du Conservatoire de Lille; M. Sélosse, le baryon apprécié du Chœur de Lille; M. Glarisse, ténor-solo de l'Académie; M. Mars, excellent tromboniste; et de ses chœurs, tous excellents et de ces paquebots tournois, qui s'ait si bien dire.

Le fameux Péteux a été transféré à la maison d'arrêt de Lille dans la matinée de vendredi. On ne l'y a pas conduit par les correspondances habituelles, comme les autres prisonniers, mais en voiture et sous la garde de deux gendarmes. Son attitude de son car est calme; il semble comprendre la situation.

L'état du donateur Darras inspire toujours de l'inquiétude. Ses parents, de braves paysans d'Ennequin, n'ont appris le malheur arrivé à leur fils par la lecture de la *Dépêche*, ils se sont empressés de partir pour les correspondances habituelles, et ils se sont dirigés vers Watroux, et gagnaient le hameau de la Martinerie.

Arrestations. — Louis Monchon, tailleur d'habits, demeurant à Watroux, a été arrêté pour infraction à un décret d'expulsion.

Un verdict d'un jugement émanant du tribunal de Roubaix (Ardennes), la police de Roubaix a procédé à l'arrestation de certain J.-B. Pontier, demeurant rue de Barbuis.

Jules Verhulst est un gaillard fort malin. Il logeait en garni chez M. Gallet, rue de Tourcoing. Sa garde-robe laissait singulièrement à désirer; il la remonta aux dépens de M. Gallet, auquel il vola un pantalon et une jaquette, d'une valeur totale de 55 francs, puis il partit sans dire un mot à son patron, ne pas indiquer sa nouvelle adresse. La police, mise au courant de ses faits et gestes, le rattachait inutilement, quand elle apprit que notre-père Verhulst pour deviner l'appel de sa classe, avait écrit un conscript de cette année qui a tiré au sort à Tourcoing, le 5 février. Verhulst ne devancera pas l'appel, car il devra répondre devant la justice de ses procédés peu délicats.

La galanterie lui est inconnue. — Vendredi soir, à huit heures, un jeune homme, Louis D..., rencontrant Hélène C..., âgée de 23 ans, l'invita à prendre avec lui un verre de bière. Sur son refus, il l'emporta et lui dit : « Si vous ne venez pas boire un verre de bière, je vous ferai votre affaire. » Et comme elle cherchait à passer outre, il lui appliqua sur la tête deux coups de bâton si violents qu'elle se sentit évanouir. Elle fut conduite à l'hôpital, où elle reçut les soins nécessaires par son état.

M. le commissaire du 3^e arrondissement a ouvert une enquête.

Éphémérides de la charité roubaissienne. — 8 février 1885. — Achat pour l'Hôpital St. Elisabeth de Roubaix, moyennant la somme de 200 livres, de trois cents de terre à labour géant à Toufflers et tenu de la seigneurie du Quésnoy. (Archives de Roubaix G. G. 287 F 27.)

18 février 1885. — Établissement à Roubaix de la communauté des Dames de Bon-Secours. Une dame charitable de Roubaix avait légué, en mourant une somme considérable, destinée à une bonne œuvre qu'elle n'avait pas désignée, en laissant le choix à M. le maire de Roubaix. M. le maire a nommé M. Cornet, de Bon-Secours, appelé à chevet des malades, riches ou pauvres, le but des sœurs de Bon-Secours est de sauver l'âme en soignant le corps. La visite des pauvres est l'œuvre spéciale de plusieurs d'entre elles, qui ont pour but de constituer une indemnité de caisse municipale. (Th. Leurdan, Histoire de Roubaix, tome IV, p. 152.)

9 février 1885. — Achat pour l'Hôpital St. Elisabeth de Roubaix, moyennant la somme de 200 livres, de deux cents et demi-quarteron de terre à labour, géant et de la paroisse de Toufflers et tenu de la seigneurie du Quésnoy. (Archives de Roubaix G. G. 287 F 27.)

Société Colombophile. — La société du « Roi des Belges », établie chez Albert Margat, place du Tréport, donnera un concours général et international de pigeons voyageurs sur Creil, le dimanche 31 mai 1885. — 125 fr. d'honneur, partis aux 1^{ers} premiers pigeons vainqueurs. Le premier pigeon vainqueur aura un cartel avec sonnerie, valeur 25 fr., parant deux ans. Il y aura pour ce concours 10 pigeons sur Creil, le 10 fr. Toutes facilités de 2^e et 3^e fr.

AVIS. — A partir du 11 avril, il y aura un essai sur les routes de la suite des fatigues qu'il a supportées, pendant la campagne. 15 centimes par deux pigeons.

AU BON MARCHÉ Jersey, nouveautés toutes LILLE. teintes, 5,90. 11130

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

École nationale des Arts industriels. — L'Association des jeunes gens des cours de l'École nationale seront fermés le lundi 16 et le mardi 17 courant.

Société de géographie. — La conférence faite samedi soir par M. Jacquin, sur la *Vieillesse et la sécurité sur les chemins de fer*, a justifié nos prévisions.

Avant de prendre la parole, M. Jacquin manifestait devant nous la crainte qu'en traitant un sujet aussi hérissé de chiffres, que pourvu de faits anecdotiques, il lui soit difficile de soutenir longtemps l'attention de son auditoire. Le conférencier a pu constater que cette attention ne lui a pas fait défaut un seul instant : les données statistiques qu'il a présentées au début de sa causerie avaient été entendues et comprises par tous.

La seconde partie de cette conférence n'a pas été moins intéressante. Le compte-rendu que nous en publierons ultérieurement, prouvera que nous n'exagérons pas.

Un grand concert. — L'harmonie la *Concordia* offrira à ses membres honoraires un grand concert, le dimanche 1^{er} mars. Cette soirée, qui sera donnée dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, promet d'être très brillante.

En effet, la *Concordia* ne voulait pas demeurer en arrière sur les autres sociétés musicales de notre ville, et s'est assurée, pour cette circonstance, le concours d'artistes dont la réputation est depuis longtemps établie.

Il nous suffira de citer leurs noms pour exciter

dépit de la froideur, avaient rejoints le vent de la métropole, en guise de mantau, tous les indigènes de l'Amérique en rapport avec les Européens, et l'occupaient à charger les mules des caisses qui contenaient des biscuits de mer, des munitions, quelques outils et les effets de rechange des voyageurs. Le plus âgé des indigènes, Minno, avait la haute taille et les nez buche caractéristiques des Osages, tribu à laquelle il appartenait et qui peuplait autrefois les rives de l'Arkansas. Nu jusqu'à la ceinture, il avait la poitrine et les bras tatoués de figures bizarres; ses cheveux, à l'exception de la touffe dite du *scalp*, défilé à son nez, étaient complètement rasés. Ses traits sévères, son regard fixe, ses gestes mesurés et son front dépourvu de cheveux, lui donnaient un air imposant. Dans la cartouche serrée à sa taille et qui maintenait son pantalon de cuir, était passé une hache, un couteau et une pipe au long tuyau. Autour de son cou s'enroulait un collier formé de trois rangs de petites perles recueillies autrefois dans les ondes du fleuve qu'il s'agissait de retrouver. Ce collier soutenait une écaille de mollusque, marque distinctive des Osages qui se projettent les descendants d'un homme tiré d'un coquillage de la grande-Esprit. Signe encore caractéristique de la nation, les oreilles de Minno étaient taillées sur les bords et ornées de perles, d'anneaux et de grains de verroterie.

Son compagnon, d'une taille moins élevée, était aussi d'un type très distinct. Il avait le front bas, couronné de cheveux noirs et rudes, le nez camard, les rommettes des joues plus saillantes, le visage moins allongé. Il appartenait à la tribu des Crecks qui se projettent les habitants de la Louisiane, et il ne peut être rejeté par la civilisation vers le pays des Osages.

La police vient de faire une razzia de vagabonds. Dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure, les agents Gatteau et Dauchamp, précédés dans un grand chariot par M. César Ducoulombier, sous-lieutenant de gendarmerie, à Aubenas, pendant l'épidémie cholérique.

Le courageux officier, qui sera probablement nommé lieutenant cette année, est le plus jeune des officiers de la troupe. Il a été nommé à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847. Les deux officiers ont été nommés à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847. Les deux officiers ont été nommés à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847.

Le préfet de son département (Ardèche), une médaille d'honneur en or, grand module. Cette médaille honore grandement celui qui en a été l'objet.

La police vient de faire une razzia de vagabonds. Dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure, les agents Gatteau et Dauchamp, précédés dans un grand chariot par M. César Ducoulombier, sous-lieutenant de gendarmerie, à Aubenas, pendant l'épidémie cholérique.

Le courageux officier, qui sera probablement nommé lieutenant cette année, est le plus jeune des officiers de la troupe. Il a été nommé à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847. Les deux officiers ont été nommés à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847.

Le préfet de son département (Ardèche), une médaille d'honneur en or, grand module. Cette médaille honore grandement celui qui en a été l'objet.

La police vient de faire une razzia de vagabonds. Dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure, les agents Gatteau et Dauchamp, précédés dans un grand chariot par M. César Ducoulombier, sous-lieutenant de gendarmerie, à Aubenas, pendant l'épidémie cholérique.

Le courageux officier, qui sera probablement nommé lieutenant cette année, est le plus jeune des officiers de la troupe. Il a été nommé à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847. Les deux officiers ont été nommés à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847.

Le préfet de son département (Ardèche), une médaille d'honneur en or, grand module. Cette médaille honore grandement celui qui en a été l'objet.

La police vient de faire une razzia de vagabonds. Dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure, les agents Gatteau et Dauchamp, précédés dans un grand chariot par M. César Ducoulombier, sous-lieutenant de gendarmerie, à Aubenas, pendant l'épidémie cholérique.

Le courageux officier, qui sera probablement nommé lieutenant cette année, est le plus jeune des officiers de la troupe. Il a été nommé à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847. Les deux officiers ont été nommés à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847.

Le préfet de son département (Ardèche), une médaille d'honneur en or, grand module. Cette médaille honore grandement celui qui en a été l'objet.

La police vient de faire une razzia de vagabonds. Dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure, les agents Gatteau et Dauchamp, précédés dans un grand chariot par M. César Ducoulombier, sous-lieutenant de gendarmerie, à Aubenas, pendant l'épidémie cholérique.

Le courageux officier, qui sera probablement nommé lieutenant cette année, est le plus jeune des officiers de la troupe. Il a été nommé à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847. Les deux officiers ont été nommés à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847.

Le préfet de son département (Ardèche), une médaille d'honneur en or, grand module. Cette médaille honore grandement celui qui en a été l'objet.

La police vient de faire une razzia de vagabonds. Dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure, les agents Gatteau et Dauchamp, précédés dans un grand chariot par M. César Ducoulombier, sous-lieutenant de gendarmerie, à Aubenas, pendant l'épidémie cholérique.

Le courageux officier, qui sera probablement nommé lieutenant cette année, est le plus jeune des officiers de la troupe. Il a été nommé à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847. Les deux officiers ont été nommés à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847.

Le préfet de son département (Ardèche), une médaille d'honneur en or, grand module. Cette médaille honore grandement celui qui en a été l'objet.

La police vient de faire une razzia de vagabonds. Dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure, les agents Gatteau et Dauchamp, précédés dans un grand chariot par M. César Ducoulombier, sous-lieutenant de gendarmerie, à Aubenas, pendant l'épidémie cholérique.

Le courageux officier, qui sera probablement nommé lieutenant cette année, est le plus jeune des officiers de la troupe. Il a été nommé à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847. Les deux officiers ont été nommés à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847.

Le préfet de son département (Ardèche), une médaille d'honneur en or, grand module. Cette médaille honore grandement celui qui en a été l'objet.

La police vient de faire une razzia de vagabonds. Dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure, les agents Gatteau et Dauchamp, précédés dans un grand chariot par M. César Ducoulombier, sous-lieutenant de gendarmerie, à Aubenas, pendant l'épidémie cholérique.

Le courageux officier, qui sera probablement nommé lieutenant cette année, est le plus jeune des officiers de la troupe. Il a été nommé à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847. Les deux officiers ont été nommés à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847.

Le préfet de son département (Ardèche), une médaille d'honneur en or, grand module. Cette médaille honore grandement celui qui en a été l'objet.

La police vient de faire une razzia de vagabonds. Dans la nuit de vendredi à samedi, vers une heure, les agents Gatteau et Dauchamp, précédés dans un grand chariot par M. César Ducoulombier, sous-lieutenant de gendarmerie, à Aubenas, pendant l'épidémie cholérique.

Le courageux officier, qui sera probablement nommé lieutenant cette année, est le plus jeune des officiers de la troupe. Il a été nommé à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847. Les deux officiers ont été nommés à la suite de son père, M. de la Roche, qui est au service depuis 1847.

la curiosité du public et éveiller son désir de les entendre.

Ce sont Mme Guillaume-Lefebvre, cantatrice déjà connue à Roubaix, et elle a paru avec distinction, et y a quelques années, dans l'us des concerts de la Grande-Harmonie; son mari, M. Louis Guillaume, pianiste de premier ordre, professeur au Conservatoire de Bruxelles, et chef d'orchestre des musiques les plus estimées de Hollande, l'harmonie royale de Burenand; M. Daronville, excellent saxophone, premier prix du Conservatoire de Lille; M. Sélosse, le baryon apprécié du Chœur de Lille; M. Glarisse, ténor-solo de l'Académie; M. Mars, excellent tromboniste; et de ses chœurs, tous excellents et de ces